

vérification. Le but premier consiste à remettre en question de façon objective et systématique la nécessité de poursuivre des programmes et activités établis. Ainsi, l'évaluateur met en question les moyens choisis par les gestionnaires pour réaliser les objectifs prescrits, en décelant et en examinant autant les effets voulus que non voulus des moyens choisis, et en évaluant leur contribution à la réalisation des objectifs. En certaines circonstances, l'évaluateur peut, à la demande de ses supérieurs ou de sa propre initiative, mettre en question la validité des objectifs prescrits. Le rapport d'évaluation des programmes devrait recommander ou soumettre à l'attention des gestionnaires des solutions de rechange, et prévoir la participation directe des responsables du secteur évalué, de manière à faciliter l'adoption des conclusions du rapport.

Services consultatifs auprès de la direction

Certes, les compétences et les connaissances du vérificateur ou de l'évaluateur de programmes pourraient très bien servir à la solution des problèmes, mais il n'entre pas dans leurs attributions de donner des avis consultatifs sur la manière de résoudre les problèmes. En effet, la vérification et l'évaluation des programmes ne touchent que la "constatation des problèmes". La "solution des problèmes" ne fait pas partie de l'opération et doit donc être perçue et